

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

Présents : M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. CAUCHOIS, Mme SUREAU-RETRIF, Mme FORET, M GUI TER, Mme JARDIN, Mme MOREAU Marie-Françoise, M RENARD, Mme TAUNAI S, M. POULAIN, Mme JOHAN, M. HULOT, Mme MEZIERE, M GANDON, Mme MOREAU Vanessa, Conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : M. BRAULT a donné pouvoir à M. BOULAY, M. GAUDREE a donné à M GUI TER, Mme GAUTIER a donné pouvoir à Mme SUREAU.

Excusés : M. FRICOT, M. COUSIN

Absent : M. JOUET, Mme LESAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Julien GANDON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation non permanent à temps complet du 20 septembre 2024 au 04 juillet 2025

Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2024

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE

N°2024-027 : La commune accepte l'offre de MARTY SPORTS, de St Clément de la Place (49) pour la fourniture d'une bâche de couverture pour la fosse de saut en longueur au terrain des sports, pour un montant de 816,15 € HT.

N°2024-028 : La commune accepte les offres du CABINET HARRY LANGEVIN, de Meslay du Maine (53) concernant les travaux d'aménagement de l'allée du Vassé, pour la mission de Maitrise d'œuvre et suivi de chantier d'un montant de 1 950,00 € H.T. et pour le levé topographique d'un montant de 450,00 € HT.

N°2024-029 : La commune accepte les offres du CABINET HARRY LANGEVIN, de Meslay du Maine (53) concernant les travaux d'aménagement de l'impasse de la Tannerie, pour la mission de Maitrise d'œuvre et suivi de chantier d'un montant de 1 950,00 € H.T. et pour le levé topographique d'un montant de 350,00 € HT.

N°2024-030 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, avenue de Sablé, n°35, parcelles cadastrées section C n°19-565-21-566, une partie de la 18 et une partie de la 22.



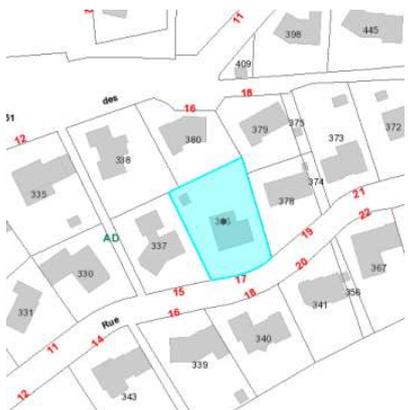
N°2024-031 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles sises à MESLAY-DU-MAINE, rue de la Bretonnière, n°12 cadastrée section AC n°387.



N°2024-032 : La commune accepte l'offre de MECANIC 2000, de Meslay du Maine (53) pour la fourniture d'un ensemble nettoyeur haute pression + cuve pour les services techniques, pour un montant de 3 499,00 € HT.

N°2024-033 : La commune accepte l'offre de PIGEON TP LOIRE ANJOU, de Renazé (53) pour la création d'un merlon de terre au lotissement des Néfliers, pour un montant de 2 835,18 € HT.

N°2024-034 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue des Epis, n°17 cadastrée section AD n°336.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Marché Assistance Maîtrise d’Ouvrage – délestage

Le marché d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (MAO) pour les opérations de délestage de voirie de la Rd 21 et la rédaction des dossiers réglementaires sur la commune de Meslay a été à nouveau publié – date limite de remise des offres -> 7 octobre 2024 à 18h00.

7 dossiers de dossiers ont été retirés.

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Demande de subvention Comité d’Entente des Amis de Résistants et Déportés de la Mayenne (CEDARD)

Le CEDARD nous a informés du succès d’Océane JULIENNE, jeune habitante de la commune, au concours national de la résistance et de la déportation. A ce titre, elle a participé à un séjour de mémoire du 26 au 28 août 2024, financé par une association départementale, le Comité d’Entente des Amis Résistants et Déportés de la Mayenne (demande en annexe).

Dans ce cadre, le CEDARD demande une subvention exceptionnelle.

Le coût estimatif par personne était cette année de 355€. Les communes de lauréats qui ont soutenu le comité les années précédentes versaient 100 € par lauréat.

Prévisionnel 2024 voyage des lauréats du CNRD à Verdun, Strasbourg, Struthof, Colombey				
DEPENSES			RECETTES	
Visites			Subventions publiques	
Ossuaire de Douaumont	80		Conseil Départemental de la Mayenne	4000
Parlement européen	0		Laval	800
Camp et musée Struthof	0		Mayenne	500
La Boisserie Colombey	112		Château-Gontier	800
Mémorial Colombey	217		Ernée	200
			Evron	500
Hébergement-repas			Mairies des lauréats	1000
Hébergement et repas soir Strasbourg	5390			
Autres repas	1190		Organismes et donateurs	
Transport	5150		ONAC	650
Autres frais			FDVA	1000
Assurances	125			
Banque	30			
Divers (photocopies, timbres, ...)	35			
Fleurs (gerbe + roses individuelles)	80		Intérêts	4,00
Transfert vers fonds de réserve	0		Fonds propres	2955,00
Total	12409,00		Total	12409,00

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide de verser une subvention de 100€ auprès du CEDARD.

Néanmoins, la demande est arrivée un peu tardivement.

Un compte rendu va être demandé à Océane JULIENNE pour l'insérer dans le prochain bulletin, avoir un retour de son expérience.

France Ruralités Revitalisation (FRR)

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1er juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé "France Ruralités Revitalisation". Cette réforme concrétise le 4e volet du plan France Ruralités (documents en annexe).

Grâce à cette réforme :

- 17 700 communes sont zonées France Ruralités Revitalisation (FRR) ;
- 13 départements sont intégralement zonés ;
- les territoires de montagne sont pris en compte dans leur spécificité.

Les 22 communes du territoire du Pays de Meslay Grez sont concernées par ce nouveau zonage.

Ce nouveau zonage instaure de nouvelles exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises, sur délibération des communes et des EPCI.

Pour l'application au 1er juillet 2024, les délibérations des communes et des EPCI à fiscalité propre sont prises dans les 90 jours suivant la publication de l'arrêté fixant la liste des communes classées en zone France Ruralités Revitalisation.

L'arrêté du 19 juin 2024 constatant le classement des communes en zone FRR a été publié au Journal Officiel du 20 juin 2024. Cette date constitue donc le point de départ du délai pour les collectivités qui souhaiteraient faire application de nouvelles exonérations précitées dès le 1er juillet 2024.

Ces exonérations sur délibération ne sont assorties d'aucune compensation pour la perte de recettes qu'elles entraînent.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties pour les entreprises: l'article 1383 K du Code Général des Impôts autorise les communes et les EPCI à fiscalité propre, par une délibération prise dans les conditions au I de l'article 1639 A bis, à exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les immeubles situées dans les zones France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44.
 - ✓ Exonération pendant 5 ans et abattement dégressif dans les 3 années suivantes (75% la 1ère année, 50% la 2ème et 25% la troisième année)
 - ✓ Sur la période entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029
 - ✓ Concerne tous les immeubles pour lesquelles les conditions sont requises (création ou reprise d'entreprises avec des activités industrielles, commerciales, artisanales ou professionnelle non commerciale (libérale)).
- Cotisation foncière des entreprises : l'article 1466 G du CGI autorise les communes et les EPCI à fiscalité propre, par une délibération prise dans les conditions au I de l'article 1639 A bis, à

exonérer de cotisation foncière sur les entreprises les établissements exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale ou professionnelle non commerciale créés par les entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quindecies A dans une zone France Ruralité Revitalisation mentionnée aux II et III du même article 44 quindecies A.

- ✓ Exonération pendant 5 ans et abattement dégressif dans les 3 années suivantes (75% la 1ère année, 50% la 2ème et 25% la troisième année)
- ✓ Sur la période entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029
- ✓ Concerne tous les immeubles pour lesquelles les conditions sont requises (création ou reprise d'entreprises avec des activités industrielles, commerciales, artisanales ou professionnelle non commerciale (libérale)).

Il convient au Conseil Municipal de se prononcer concernant la mise en place d'une exonération sur la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les entreprises.

Monsieur BOULAY explique l'avis de la communauté de communes (manque de données précises et préoccupations budgétaires) et elle demande à l'ensemble des communes du territoire de se prononcer défavorablement à la mise en place de ces exonérations.

Le conseil municipal est surpris que ce point n'ait pas été débattu en conseil communautaire.

Le conseil municipal serait favorable pour redynamiser le territoire, pour la création d'entreprises sur Meslay du Maine mais serait à l'encontre de l'avis de la Communauté de Communes.

La mairie va fait un retour à la communauté de communes.

Décision modificative n°2 budget de la commune :

Suite à une erreur matérielle lors de la clôture du budget lotissement MAV, il a été omis d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement d'un montant de 31637.66€.

Il convient donc d'affecter ce résultat sur le budget principal comme suit

Affectation à la section de fonctionnement au budget principal 2024 : 31 637.66 € (report de l'excédent de fonctionnement MAV 2023 : 31 637.66 €)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
002	résultat de fonctionnement reporté (MAV)	31 637,66	
6413	personnel non titulaire		31 637,66 €
681	dot aux amortissements		
7066	redevances et droits des services à caractère social		
741121	Dot Solidarité rurale des communes		
741127	Dotation nationale de péréquation des communes		
Total de la décision modificative n° 02/2024		31 637,66 €	31 637,66 €

Total de la décision modificative n° 01/2024	- €	- €
Pour mémoire Budget Primitif 2024	4 125 961,21 €	4 125 961,21 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 157 598,87 €	4 157 598,87 €

Il convient au Conseil Municipal de valider la décision modificative n° 2 au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative n°2 présente ci-dessous.

PROMOTION ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Réorganisation du Marché Hebdomadaire

Depuis le 6 septembre dernier, le marché hebdomadaire du vendredi a été réorganisé afin de :

- dynamiser notre marché hebdomadaire
- rendre la disposition des étals plus attractive, l'accessibilité de tous les étals à tous, et ce, en toutes saisons
- réfléchir ensemble à la création de véritables allées sur la partie carrée
- permettre à tous les commerçants non sédentaires, d'optimiser son activité

Ce travail a été réalisé en concertation avec les commerçants, Madame Marie-Françoise MOREAU, des agents de la commune.

Remerciements à Julie MEIGNAN, Ludovic PENNEL et Styvens PIAULET pour le travail effectué.

Mme TAUNAIS est surprise de voir le marchand de chaussures en face les chaussures MARET.

Mme MOREAU Marie-Françoise répond qu'elle n'a pas eu de remarques jusqu'à présent.

Mme MOREAU Marie-Françoise explique l'opération « Heures Civiques » le 19/10. Elle va voir avec le Conseil Municipal des Enfants mais en l'absence de Jean Charles RADEPONT, cela peut être compliqué.

L'appel d'offres pour les panneaux lumineux est lancé à la Communauté de Communes.

CADRE DE VIE, PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

Compte rendu de la Commission Cadre de Vie, Patrimoine et Milieu Associatif du 18 septembre 2024

Présents : Christian BOULAY, Jacques COUSIN, Patrice FRICOT, Julien GANDON, Roger GUITER, Jacky HULOT, Aurélie MEZIERE, Nicolas RENARD, Ludovic PENNEL Directeur des Services Techniques.

Absents excusés : Jacques BRAULT, Frédéric JOUET

Question à rajouter à l'ordre du jour :

- Travaux terrain des sports

La commission valide l'ajout de cette question supplémentaire

1) Travaux chaudières pôle enfance

Le pôle enfance est équipé d'un chauffage au sol. Les boucles sont alimentées par 6 pompes à chaleurs AMZAIR Eau/Eau, installées à la construction du bâtiment en 2006. Chaque machine est associée à 4 forages dans lesquels il y a des boucles de canalisations où circulent de l'eau afin de prélever dans le sol, les calories nécessaires au réchauffement du gaz de la pompe. La commune a un contrat d'entretien avec la société Eiffage.

Aujourd'hui la pompe E est en panne (devis de réparation 1 413.05 € TTC), la A se met en sécurité dès fois plusieurs fois par semaine, la B et la C s'arrêtent aussi mais juste plusieurs fois dans la saison et la D et la F fonctionnent normalement. Les capots des machinent sont retirés depuis de nombreuses années en raison de pannes à répétition. L'état des machines nécessite leur remplacement rapidement.

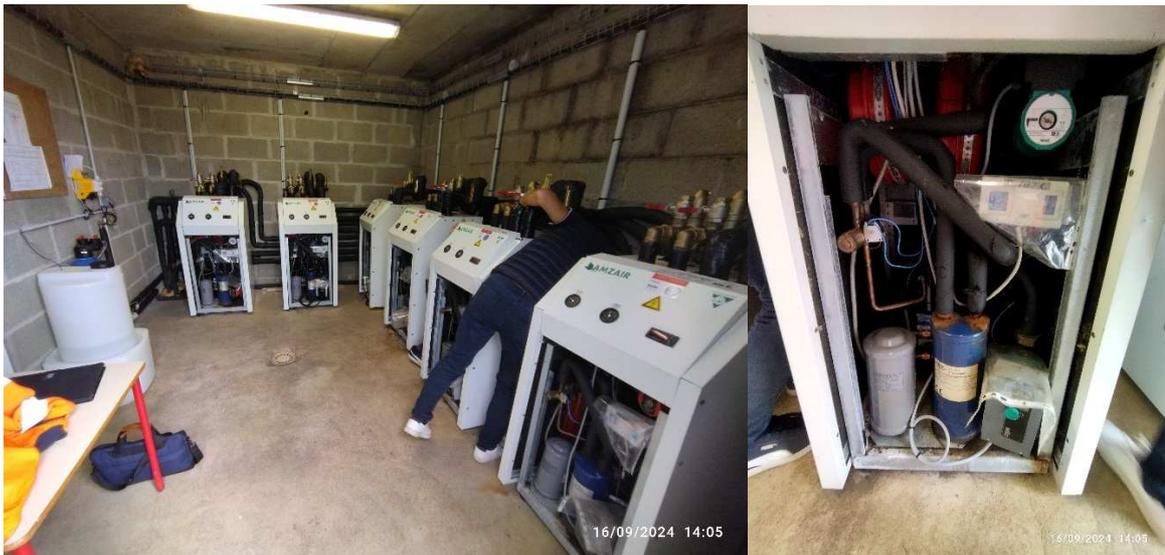


TABLEAU COMPARATIF DES OFFRES

Entreprise	Anjou Clim Services (49)	EIFFAGE (53)	EIFFAGE (53)	Société Nouvelle Dormet (53)
Visite sur site	oui, le 24/06/2024 et le 16/09/2024 avec le fournisseur	oui	oui	oui le 01/07/2024 et le 11/09/2024
Offre avant le 18/09/2024 12h00	oui	oui	oui	non
Type de pompe à Chaleur	eau/eau à l'identique	eau/eau à l'identique	air/eau 1 pour 2 existantes	
Model proposé	PAC AIRWELL AMZAIR e-TEREO 16kw + BOX 10 TERE A nouvelle version	PAC AIRWELL 25A avec appoint model exact non précisé	PAC DAIKIN ou équivalent model exact non précisé	
Appoint électrique	oui 6kw inclus dans la PAC	oui 6kw	non précisé	
Filtre magnétique anti boue	oui 1", 1/pompe	oui, 1 par pompe	oui, 1 par pompe 2 prévus dans le devis qté à vérifier si solution choisie	
Mise en service	constructeur (oral à confirmer par écrit)	constructeur	constructeur	
Observations	Chaudière connectée surveillance à distance par le fabricant et l'installateur prévoir une intervention du service informatique pour le paramétrage	modification du système de régulation avec ajout d'un ballon inox pour éviter les cycles courts	modification du système de régulation avec ajout d'un ballon inox pour éviter les cycles courts non compris : - socle béton à l'extérieur - protection mécanique autour de la pompe à chaleur quid du percement de mur et de la pose des fourreaux	
Achat de 6 unités cette année	refus, le constructeur exige une mise en service dans les 3 mois qui suivent la livraison	refus à cause des garanties du matériel	refus à cause des garanties du matériel	
Disponibilité	4 PAC début décembre puis 2 début 2025	mi décembre	10 à 12 semaines	
Durée intervention	non précisé	2 semaines pour 2 PAC	2 semaines pour 2 PAC	
Prix TTC pour 2 chaudières	-	43 881,02 €	40 337,16 €	
Prix TTC pour 4 chaudières	59 719,86 €	85 200,00 €	78 000,00 €	
Prix TTC pour 6 chaudières	86 833,27 €	-	-	

La commission propose au conseil municipal de retenir la proposition d'Anjou Clim Services pour le remplacement de 4 chaudières et de mettre au budget 2025 les deux dernières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition d'Anjou Clim Services sur le remplacement de 4 chaudières d'un montant de 59 719,86€ TTC et de mettre au budget 2025 les deux dernières.

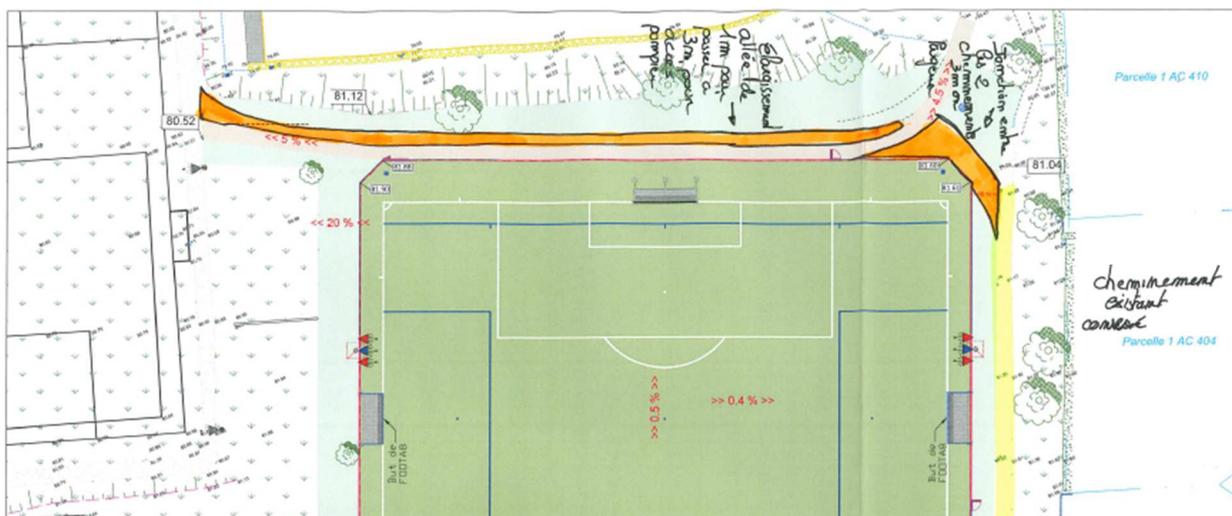
2) Travaux terrain des sports

Construction d'un terrain de sport synthétique

Les travaux ont commencé fin août et il y a quelques imprévus de chantier.

- Lot 1

Il a été demandé à l'entreprise d'agrandir et d'adapter le chemin prévu entre le terrain d'honneur et le terrain synthétique pour maintenir un accès (VL) pour les secours jusqu'au terrain de pétanque : Devis Pigeon 2 155,86 € TTC



Les travaux de terrassement ont mis à jour un réseau d'eaux pluviales au niveau de l'ancien merlon au niveau du coin Sud-Ouest du nouveau terrain. Ce réseau reprend les eaux des habitations voisines. La solution la plus simple serait de raccorder ce réseau au réseau existant dans le chemin à l'Est du terrain. Si les niveaux sont compatibles il suffit de poser un regard au niveau du collecteur trouvé puis de poser un drain routier dans le fond de la tranchée drainante prévue au marché dans le Sud du terrain et de faire le raccordement. En attente confirmation et devis.



Du fait que les accès PL seront plus compliqués lorsque le terrain sera terminé, il a été demandé des devis pour agrandir les terrains de pétanques existants :

Entreprise LAUZIER : demande de devis par mail le 29/04/2024, pas de réponse.

Entreprise TPPL : demande de devis par mail le 03/06/2024, mail de l'entreprise le 14/08/2024 pour savoir si la demande est toujours d'actualité.

Entreprise Pigeon : demande de devis par mail le 17/06/2024, devis d'un montant de 15 954,66€ TTC.

Mme TAUNAI dit que ces travaux auraient pu être anticipés bien avant.

Mr BOULAY répond que les devis ont été demandés mais pas de réponse des entreprises.

- Lot 2

Lors des terrassements pour le massif du pylône Nord-Est, l'entreprise est tombée sur les réseaux élec et AEP du local pétanque. Ces réseaux ne sont pas parallèles au futur terrain. Il convient de les dévier sur une trentaine de mètres afin d'implanter correctement le mat et de poser en toute sécurité le pare-ballons prévu à cet emplacement. Il faut aussi réparer une chambre existante cassée.



Concernant l'éclairage du terrain d'honneur, l'entreprise à calculer les niveaux d'éclairement prévisible en ajoutant sur chaque mats existants 1 ou 2 (solution prévue au marché) projecteurs. Il s'avère qu'un seul est suffisant pour obtenir une homologation suffisante (E6 - niveau R2).

Les économies réalisées vont permettre normalement de couvrir les frais de dévoiement des réseaux.

La commission prend acte de ces modifications qui feront l'objet d'avenants aux marchés à valider lors d'un futur conseil municipal.

3) Questions diverses

Pumptrack :

Les travaux sont commencés et restent conformes au projet

Travaux de voirie :

- Les travaux rue de Normandie, rue de Touraine sont bien avancés. Le département a refusé la création du passage piéton route de Saint Denis sauf à entreprendre des travaux aménagements dans le carrefour avec la route d'Arquenay. Ce point a donc été abandonné.
- Aménagement allée du château : les bordures sont posées.
- Rue des Épis : Un des riverains a demandé une modification des travaux en cours de chantier car il a pour projet de déplacer son entrée. Il y aura sans doute des travaux supplémentaires à valider lors de la prochaine commission.

La commission prend acte de ces informations.

Le Conseil Municipal valide ce compte rendu.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Compte rendu de la Commission Bien Vivre Ensemble du 10 septembre 2024

Le compte rendu vous sera transmis en début de semaine.

Présents : Véronique JARDIN, Julien GANDON, Huguette GAUTIER, Roger GUITER, Ludovic PENNEL
Directeur des Services Techniques.

Absents excusés : Daniel GAUDRE, Marylène LESAGE

Question à rajouter à l'ordre du jour :

- Tarification des salles de l'hôtel de ville

La commission valide l'ajout de cette question supplémentaire

Anne-Flore JOHAN se retire de la salle du conseil.

4) Révisions des loyers communaux

Le conseil municipal du 08 juillet 2024 a acté le constat d'incohérences entre les prix constatés du marché et les prix pratiqués, d'incohérences des loyers par rapport aux surfaces dans un même ensemble, absence de révisions des charges depuis plusieurs années, absence de refacturation des charges réelles et même pas de charge du tout.

Présentation de la démarche :

A - Vérifications et calculs des charges réelles par bâtiment et en déduction le coût par M² et par mois

Lieu	ESPACE MESLINOIS					
SUPERFICIE (en m ²)	1025,19					
	PRESTATAIRE	2022	2023	2024	2025	2026
GAZ		8 239,48	6 266,66	7 114,88		
compensation panne chaudière pour calcul			6 270,00			
ENTRETIEN CHAUDIERE	ENGIE Home Service		258,05	268,19		
TOTAL		8239,48	12794,71	7383,07	0	0
Coût €/M ² /an		8,037	12,480	7,202	0,000	0,000
Coût €/M ² /mois		0,670	1,040	0,600	0,000	0,000
	Superficie					
ESPACE MESLINOIS	818,19					
Coursive	85,15					
Cantine	145,47					
Appartement 1er étage	78					
Appartement 2ème étage	78					
Commun	51					
TOTAL	1025,19					
Caves et chaufferie non comptés						

Attention - pas de chauffage sur l'hiver 2022/2023
- GAZ 2024 premier semestre uniquement

Lieu	Villa des Grans Jardins					
SUPERFICIE (en m ²)	383,02					
	PRESTATAIRE	2022	2023	2024	2025	2026
EDF			473,50			
GAZ			6 114,82			
ENTRETIEN CHAUDIERE			725,80	754,31		
TOTAL		0,000	7 314,120	754,310	0,000	0,000
Coût €/M ² /an		0,000	19,096	1,969	0,000	0,000
Coût €/M ² /mois		0,000	1,591	0,164	0,000	0,000
Coût €/M ² /an		0,000	0,004	0,000	0,000	0,000
Coût €/M ² /mois		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
	Superficie					
Appartement 11A	47,59		47,62 selon plan			
Appartement 11B	116,06		idem 11C			
Appartement 11C	116,06		116,06 sur plan			
Appartement 13	67,25		67,24 selon pan			
Commun	36,06					
TOTAL	383,02					
sous sol non compté						

Lieu	HOTEL DE VILLE					
SUPERFICIE (en m ²)	956,2					
	PRESTATAIRE	2023	2024	2025	2026	
EDF	EDF	6 819,43				
GAZ	ENGIE	13 650,30				
VERIF ASCENCEUR (74 %)	TKE	1 531,26				
ENTRETIEN CHAUDIERE	Engie Home Service	258,05	264,18			
ENTRETIEN CLIM	Eiffage	1 668,59				
ENTRETIEN CLIM	Anjou Clim Services		1 152,00			
TOTAL		23 927,63	1 622,18	-	-	
Coût €/M2/an		25,02	1,70	0,00	0,00	
Coût €/M2/mois		2,09	0,14	0,00	0,00	

Attention - seul 74 % des frais de vérifications des ascenseurs peut être refacturé. Le montant indiqué tient compte de ce pourcentage.

B – harmonisation du prix des loyers au m² en tenant compte des particularités propres à chaque logement

ADRESSE	PRIX / M ² LOYER ACTUEL	PRIX / M ² LOYER FUTUR	PRIX / M ² CHARGES ACTUEL	PRIX / M ² CHARGES FUTUR
LOCATIONS				
19 Grande Rue	5,00	5,00		
26 rue de la gare bas	5,13	5,11	0,58	1,040
26 rue de la gare haut	4,23	5,11	0,58	1,040
11A Place de la poste	6,51	5,11	0,67	1,591
11B place de la Poste	3,02	4,00	0,47	1,591
11C place de la Poste	2,76	4,00	0,31	1,591
13 Place de la Poste	5,20	5,11	0,59	1,591
Rue Carnot	5,11	5,10		
MAIRIE				
LOCATION 01	9,73	8,00	0,00	2,09
LOCATION 02	10,06	8,00	0,00	2,09
LOCATION 03	6,09	8,00	0,00	2,09
LOCATION 04	10,22	8,00	0,00	2,09
LOCATION 06	8,98	8,00	0,00	2,09
LOCATION 07	7,77	8,00	0,00	2,09
salle attente	répartie sur location 1, 2 et 4			
ASSOCIATION 01	0,00			
TOTAL			300,00	1 160,84

N° GARAGE	LOYER	REVISION	LOYER FUTUR
1	32,00 €		40,00 €
2	32,00 €	NON	40,00 €
3	33,54 €	01-juil	40,00 €
4	38,55 €	01-mars	40,00 €
5			50,00 €
6	42,00 €		50,00 €
7	32,00 €	01-nov	40,00 €
8	36,00 €		40,00 €
9	36,29 €	01-juil	40,00 €
10	32,00 €		40,00 €
11	32,00 €		40,00 €

C – Mise en application

- Loyers

Les loyers ne peuvent être revus qu'au changement de locataire ou à la date anniversaire du bail et/ou sous réserve d'un classement DPE ≤ D. Chaque logement sera donc revu au cas par cas.

- Charges

Les charges peuvent être récupérées jusqu'à l'année N-3 avec éventuellement un étalement du paiement pour les années N-2 et N-3

La commission prend acte de ces informations et propose au conseil municipal, compte tenu des écarts important constatés :

- *De ne pas régulariser les années précédentes et l'année en cours,*
- *D'envoyer un courrier d'information aux locataires pour les prévenir du coup réel des charges et de l'augmentation de celles-ci au 1^{er} janvier.*
- *D'étudier la possibilité d'installer des compteurs individuels d'énergies (rue de la gare et villa des grands Jardins) comme le prévoit la réglementation.*
- *D'intégrer une formule de révision annuelle pour tous les nouveaux baux*
- *Pour les locations de la mairie, de revoir les loyers en incluant les charges et de revoir les baux à échéance.*
- *De laisser la gratuité à l'association.*

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide les tarifs et prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour les nouveaux locataires.

Anne-Flore JOHAN revient dans la salle.

5) Tarification des salles de l'hôtel de ville

A l'instar de la Communauté de Commune du Pays de Meslay Grez qui va mettre en location ses salles, et pour répondre à une demande potentielle pendant la fermeture de la salle socioculturelle, la commune pourrait mettre à disposition deux salles de l'Hôtel de ville pour les entreprises du et hors territoire : la salle bleue et la salle du conseil.

La commission valide cette proposition et propose au conseil municipal de retenir les tarifs ci-dessous pour une prise d'effet au 1^{er} octobre 2024 :

Salle	TARIF	
	1/2 journée ou soirée	Journée
SALLE BLEUE - 12/15 places		
Entreprise du territoire	30	50
Entreprise hors territoire	50	75
Partenaire institutionnel	gratuit	gratuit
Salle du conseil - 30 personnes max		
Entreprise du territoire	50	80
Entreprise hors territoire	80	120
Partenaire institutionnel	gratuit	gratuit

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide les tarifs et prend effet au 1^{er} octobre 2024.

6) Questions diverses

- Loyer gendarmerie

Pour information, le bail vient d'être renouvelé pour 9 ans. Le loyer annuel est passé de 61 036€ à 79 005 €.

Le conseil se demande pourquoi il y a une différence si importante.

Monsieur POULAIN expose que les 61 036€ correspond à la 1^{ère} échéance et que le loyer est révisé tous les ans. La commune a une annuité d'emprunt de 80000€ et le nouveau loyer couvrirait l'emprunt. Après vérification, le loyer de l'ancien bail n'est pas révisable, par contre, le nouveau peut être révisé tous les 3 ans.

- Cimetière

M. Gandon fait remarquer qu'à plusieurs reprises les pompes funèbres ont bloqué le Boulevard de la providence pour décharger des monuments, sans arrêté et sans aucune signalisation.

Marché réhabilitation salle socioculturelle : attribution des offres en partie

RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

Meslay du Maine

1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

La remise des offres étaient prévues pour le **Vendredi 05 Juillet 2024 à 12h00**

3. Critères de Jugement et analyse des offres

N°	Description	Pondération
1	Prix	60
<i>Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>		
2	Valeur technique	40
2.1	Organisation et Méthodologie propre au chantier, Pertinence de la description du planning	20
2.2	Matériaux proposés	10
2.3	Modalités de gestion des déchets	10
Pondération totale des critères d'attribution :		100

La Note Technique sera appréciée de la manière suivante :

Echelle d'appréciations :	
Très satisfaisant	100% de la note
Satisfaisant	80% de la note
Assez satisfaisant	60 % de la note
Insuffisant	40% de la note
Très insuffisant	20% de la note
Sans réponse	0

2. Décomposition de l'opération

Lot n°01 - TERRASSEMENTS - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS
 Lot n°02 - DEMOLITION - GROS-OEUVRE
 Lot n°03 - CHARPENTE - COUVERTURE - ETANCHEITE
 Lot n°04 - MENUISERIES EXTERIEURES METALLERIE
 Lot n°05 - MENUISERIES INTERIEURES
 Lot n°06 - CLOISONS SECHES
 Lot n°07 - CARRELAGE FAIENCE
 Lot n°08 - PEINTURE - SOLS SOUPLES
 Lot n°09 - ELECTRICITE - CFA CFO
 Lot n°10 - VENTILATION PLOMBERIE
 Lot n°11 - ASCENSEUR
 Lot n°12 - EQUIPEMENT SCENIQUE
 Lot n°13 - EQUIPEMENT DE CUISINE

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE	RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine		
Lot n°01 - TERRASSEMENTS - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS		Estimation	77 025,00 € HT

AUCUNE OFFRE

20,00%

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE		RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine	
Lot n°02 - DEMOLITION - GROS-OEUVRE		Estimation	305 603,98 € HT
AUCUNE OFFRE			
COMMUNE DE MESLAY DU MAINE		RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine	
Lot n°03 - CHARPENTE - COUVERTURE - ETANCHEITE		Estimation	20 615,25 € HT
AUCUNE OFFRE			
COMMUNE DE MESLAY DU MAINE		RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine	
Lot n°04 - MENUISERIES EXTERIEURES METALLERIE		Estimation	110 250,00 € HT

1 - Tableau récapitulatif des offres

ENTREPRISES ayant présenté une offre		Montant HT € Base	Montant HT Après analyse	Montant TTC Euros	Ecart Estimation %
SARL S2M	Parcé sur Sarthe (72)	77 319,87 €	77 319,87 €	92 783,84 €	-29,87%
MIROITERIE 35	Bruz (35)	98 389,45 €	97 236,29 €	116 683,55 €	-11,80%
SARL AD2M	Château-Gontier (53)	98 600,00 €	98 600,00 €	118 320,00 €	-10,57%
GUYON	Bonchamps Les Laval (53)	116 265,80 €	109 795,80 €	131 754,96 €	-0,41%

2 - Contrôle des opérations

Erreurs d'arrondis : +11 centimes pour l'entreprise MIROITERIE 35

3 - Comparaison par poste des offres reçues

Désignation	SARL S2M	MIROITERIE 35	SARL AD2M	GUYON
Travaux préliminaires	1 540,00 €	- €	1 918,17 €	150,00 €
Contrôle d'accès	408,00 €	- €	459,00 €	3 200,00 €
Zone1: Réhabilitation et Extensions sous-sol/scène	68 700,18 €	90 937,55 €	88 503,83 €	97 655,80 €
Travaux démolition niveaux sous-sol scène	- €	- €	- €	- €
Travaux démolition niveaux scène	- €	- €	- €	- €
Menuiseries extérieures pour Extension N-O	2 913,00 €	3 361,45 €	3 239,00 €	4 800,00 €
Menuiseries extérieures pour Extension S-O	22 848,39 €	23 288,23 €	22 894,00 €	21 400,00 €
Menuiseries extérieures pour sous-sol scène	18 834,56 €	27 405,11 €	30 717,00 €	24 530,00 €
Menuiseries extérieures pour scène	5 800,63 €	4 284,38 €	7 997,00 €	5 400,00 €
Ouvrages de métallerie	18 303,61 €	32 948,38 €	23 656,83 €	41 525,80 €
Zone2: Salle	- €	- €	- €	- €
Zone3: Sanitaires - offices - Combles - Réunions	6 671,69 €	6 298,74 €	7 719,00 €	8 790,00 €
Menuiseries extérieures combles	5 570,89 €	5 299,23 €	6 850,00 €	7 600,00 €
Garde-corps amovible	1 100,80 €	999,51 €	869,00 €	1 190,00 €
TOTAL GENERAL € HT	77 319,87 €	97 236,29 €	98 600,00 €	109 795,80 €
TOTAL GENERAL € TTC	92 783,84 €	116 683,55 €	118 320,00 €	131 754,96 €

4 - Analyse et commentaires

SARL S2M	R.A.S. Moyens humains chantier : 2 à 4 personnes - Planification détaillée Description des matériaux : Fiches techniques transmises - références Gestion des déchets : Prise en compte
MIROITERIE 35	04.4.5.1.4.3 - Store d'occultation intérieur - Couleur noir – vous confirmez prix unitaire et quantité : <i>Prise en compte des questions sur analyse devis et modification effectuée par l'entreprise</i> Moyens humains chantier : 6 personnes - Planification annoncée Description des matériaux : Fiches techniques transmises - références Gestion des déchets : Prise en compte
SARL AD2M	04.2.1.1 - Transport, engins de manutention et de levage - non complété au DPGF – Vous confirmez que l'ouvrage est sans objet ou qu'il fait bien partie de votre offre ? <i>L'entreprise confirme que la prestation fait bien partie de l'offre</i> 04.4.5.1.4.3 - Store d'occultation intérieur - Couleur noir – vous confirmez prix unitaire et quantité ? <i>L'entreprise confirme que la prestation est chiffrée correctement</i> Moyens humains chantier : 2 à 4 personnes - Planification annoncée Description des matériaux : Renseignements très insuffisants sur Fiches techniques Gestion des déchets : Prise en compte
GUYON	04.4.5.1.4.3 - Store d'occultation intérieur - Couleur noir – vous confirmez prix unitaire et quantité ? <i>Prise en compte des questions sur analyse devis et modification effectuée par l'entreprise</i> Moyens humains chantier : 3 personnes - Engagement sur respect des délais Description des matériaux : Fiches techniques transmises Gestion des déchets : Prise en compte

5 - Critères

PRIX DES PRESTATIONS	60%	SARL S2M	MIROITERIE 35	SARL AD2M	GUYON
Montant de l'offre	en € HT	77 319,87 €	97 236,29 €	98 600,00 €	109 795,80 €
NOTE	sur 60	60,00	47,71	47,05	42,25

Critères Valeurs Techniques

ORGANISATION ET METHODOLOGIE	20%	SARL S2M	MIROITERIE 35	SARL AD2M	GUYON
Organisation et Méthodologie propre au chantier, Pertinence de la description du planning		Satisfaisant	Très satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
NOTE	sur 20	16	20	16	16

CHOIX DES MATERIAUX	10%	SARL S2M	MIROITERIE 35	SARL AD2M	GUYON
Matériaux proposés		Très satisfaisant	Très satisfaisant	Très insuffisant	Satisfaisant
NOTE	sur 10	10	10	2	8

GESTION DES DECHETS	10%	SARL S2M	MIROITERIE 35	SARL AD2M	GUYON
Modalités de gestion des déchets		Très satisfaisant	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Très satisfaisant
NOTE	sur 10	10	10	10	10

NOTE GLOBALE SUR 40	SARL S2M	MIROITERIE 35	SARL AD2M	GUYON
Note	36	40	28	34

NOTE GLOBALE SUR 100	SARL S2M	MIROITERIE 35	SARL AD2M	GUYON
Note	96,00	87,71	75,05	76,25
Classement	1	2	4	3

6 - Conclusions

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise :
pour un montant de :

SARL S2M
77 319,87 € HT soit **92 783,84 € TTC**

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE	RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine
Lot n°05 - MENUISERIES INTERIEURES	Estimation 70 742,00 € HT

1 - Tableau récapitulatif des offres

ENTREPRISES ayant présenté une offre	Montant HT € Base	Montant HT Après analyse et négociation	Montant TTC Euros	Ecart Estimation %
GOUGEON Laval (53)	84 384,07 €	88 384,07 €	101 260,88 €	19,28%
			- €	-100,00%

20,00%

2 - Contrôle des opérations

Aucune erreur d'opérations.

3 - Comparaison par poste des offres reçues

Offres de BASE

Désignation	GOUGEON
Travaux préliminaires	9 401,81
Zone1: Réhabilitations et extensions sous-sol/scène	37 011,28
Travaux de démolition niveau scène	1 013,31
Travaux de réhabilitation côté scène	30 054,40
Extension S-O	5 943,57
Zone2: Salle	6 333,00
Travaux de démolition	563,50
Accès à la scène	5 769,50
Zone3: Sanitaires-Office-Combles-Réunions	31 637,98
Travaux de réhabilitation côté réunion/sanitaires	13 126,13
Travaux de réhabilitation côté office traiteur	18 099,10
Travaux de réhabilitation côté combles	412,75
TOTAL GENERAL € HT	84 384,07
TOTAL GENERAL € TTC	101 260,88

4 - Analyse et commentaires

GOUGEON	05.3.2.6.1 - Butoir de mur, cylindrique, en inox – vous confirmez prix unitaire et quantité ? 05.3.2.9.1.2 - Bâts sapin pour façades de placards de 1,09 x 2,50 – vous confirmez prix unitaire et quantité ? 05.3.2.9.1.6 - Bâts sapin pour façades de placards de 1,48 x 2,50 – vous confirmez prix unitaire et quantité ? ... 1.60 x 2.50 mentionné dans le devis entreprise.... 05.3.2.9.2.2 - Coulisante, 1,09 x 2,50, 2 vantaux en stratifié, profilés en aluminium laqué – vous confirmez prix unitaire et quantité ? 05.3.2.9.3.2 - Aménagement sur placard 1.09 / 2.50 ht – vous confirmez prix unitaire et quantité sur ce chapitre ? 05.3.2.9.3.5.2 - Tablette supérieure d'épaisseur 19 mm – vous confirmez prix unitaire et quantité ? 05.3.2.11.3.1 - Miroir clair pour 1 VASQUE – vous confirmez prix unitaire et quantité ? 05.3.2.11.3.2 - Miroir clair pour 1 LAVABO – vous confirmez prix unitaire et quantité ? 05.3.2.11.4 - Accessoires pour sanitaires – vous confirmez prix unitaire et quantité sur ce chapitre ? 05.5.1.5.1 - Butoir de mur, cylindrique, en inox – vous confirmez prix unitaire et quantité ? 05.5.1.11.1.1 - Miroir clair pour LAVABOS - 0.60 x 1.00 mt ht. – vous confirmez prix unitaire et quantité ? 05.5.1.11.2 - Accessoires pour sanitaires – vous confirmez prix unitaire et quantité sur ce chapitre ? L'entreprise confirme que toutes les prestations énumérées ci-dessus sont chiffrées correctement Moyens humains chantier : 6 personnes - Plannification annoncée Description des matériaux : Fiches techniques transmises - Description complète du matériel entreprise Gestion des déchets : Prise en compte suffisante
---------	--

5 - Critères

PRIX DES PRESTATIONS	60%	GOUGEON
Montant de l'offre	en € HT	84 384,07 €
NOTE	sur 60	60,00

Critères Valeurs Techniques

ORGANISATION ET METHODOLOGIE	20%	GOUGEON
Organisation et Méthodologie propre au chantier, Pertinence de la description du planning		<i>Satisfaisant</i>
NOTE	sur 20	16

CHOIX DES MATERIAUX	10%	GOUGEON
Matériaux proposés		<i>Très satisfaisant</i>
NOTE	sur 10	10

GESTION DES DECHETS	10%	GOUGEON
Modalités de gestion des déchets		<i>Satisfaisant</i>
NOTE	sur 10	8

NOTE GLOBALE SUR 40	GOUGEON
Note	34

NOTE GLOBALE SUR 100	GOUGEON
Note	94,00
Classement	1

6 - Conclusions

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise :
pour un montant de :

GOUGEON

84 384,07 € HT

soit

101 260,88 € TTC

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE	RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine
-----------------------------------	---

Lot n°06 - CLOISONS SECHES	Estimation	192 330,50 € HT
----------------------------	------------	-----------------

20,00%

1 - Tableau récapitulatif des offres

ENTREPRISES ayant présenté une offre	Montant HT € Base	Montant HT Après analyse	Montant TTC Euros	Ecart Estimation %
PLAFITECH Louverne (53)	139 568,91 €	139 568,91 €	167 482,69 €	-27,43%

2 - Contrôle des opérations

Aucune erreur d'opérations.

3 - Comparaison par poste des offres reçues

Désignation	PLAFITECH
Travaux préliminaires	2 505,71
Zone1: Réhabilitation et extension sous-sol/scène	75 867,59
Zone2: Salle	416,40
Zone3: Sanitaires-Offices-Combles-Réunions	60 779,21
TOTAL GENERAL € HT	139 568,91
TOTAL GENERAL € TTC	167 482,69

4 - Analyse et commentaires

PLAFITECH	<p>06.3.1.5.4 - 06.3.2.5.5 - 06.5.1.4.6 - 06.5.2.3.3 - 06.5.3.6.5 - Traitements des joints par bandes + enduit – vous confirmez que cette prestation est bien comprise dans votre offre ?</p> <p>06.3.2.5.1 - Pose sans fourniture des bâtis d'huisseries – vous devez confirmer que cette prestation est bien comprise dans votre offre ?</p> <p>06.5.2.3.1 - Pose sans fourniture des bâtis d'huisseries – vous confirmez prix unitaire et quantité ?</p> <p>06.5.3.1.1 - Contre-cloisons d'épaisseur globale de 200 mm - Système OPTIMA compris laine de verre GR 32 d'épaisseur 140 mm – vous confirmez prix unitaire et quantité ? ... la quantité semble très élevée....</p> <p>06.5.3.6.2 - P.V. pour façon d'ébrasements – vous devez confirmer que cette prestation est bien comprise dans votre offre ?</p> <p><i>L'entreprise a renvoyé un devis inchangé - Considérons donc que l'entreprise se soumet aux exigences et confirme que toutes les prestations énumérées ci-dessus sont chiffrées correctement suivant CCTP et DPGF</i></p> <p>Moyens humains chantier : 2 à 3 personnes - Planning annoncé</p> <p>Description des matériaux : Fiches techniques transmises</p> <p>Gestion des déchets : Prise en compte suffisante</p>
------------------	--

5 - Critères

PRIX DES PRESTATIONS	60%	PLAFITECH
Montant de l'offre	en € HT	139 568,91 €
NOTE	sur 60	60,00

Critères Valeurs Techniques

ORGANISATION ET METHODOLOGIE	20%	PLAFITECH
Organisation et Méthodologie propre au chantier, Pertinence de la description du planning		Satisfaisant
NOTE	sur 20	16

CHOIX DES MATERIAUX	10%	PLAFITECH
Matériaux proposés		Très satisfaisant
NOTE	sur 10	10

GESTION DES DECHETS	10%	PLAFITECH
Modalités de gestion des déchets		Satisfaisant
NOTE	sur 10	8

NOTE GLOBALE SUR 40	PLAFITECH
Note	34

NOTE GLOBALE SUR 100	PLAFITECH
Note	94,00
Classement	1

6 - Conclusions

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise :
pour un montant de :

PLAFITECH
139 568,91 € HT soit **167 482,69 € TTC**

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE	RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine		
Lot n°07 - CARRELAGE FAIENCE	AUCUNE OFFRE	Estimation	46 003,00 € HT

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE	RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine		
Lot n°08 - PEINTURE - SOLS SOUPLES		Estimation	50 984,60 € HT

1 - Tableau récapitulatif des offres

ENTREPRISES ayant présenté une offre		Montant HT € Base	Montant HT Après analyse	Montant TTC Euros	Ecart Estimation %
BORDEAU DECO	Meslay du Maine (53)	55 500,07 €	55 500,07 €	66 600,08 €	8,86%
GERAULT	Laval (53)	73 964,80 €	73 964,80 €	88 757,76 €	45,07%

2 - Contrôle des opérations

Aucune erreur d'opérations

3 - Comparaison par poste des offres reçues

Désignation	BORDEAU DECO	GERAULT
Travaux préparatoires		
Zone1: Réhabilitations et extensions sous-sol/scène	38 322,02	40 633,68
Peintures - supports extérieures	5 210,00	6 786,46
Peintures - Supports Intérieures	12 035,50	15 900,06
Sols souples	21 076,52	17 947,16
Zone2: Salle	5 272,40	9 923,48
Peintures - Supports Intérieures	5 272,40	9 923,48
Zone3: Sanitaires-Office-Combles-Réunions	10 905,65	15 485,52
Peintures - Supports Intérieures	4 855,40	10 577,10
Sols souples	6 050,25	4 808,42
Nettoyage fin de chantier	1 000,00	7 922,12
TOTAL GENERAL € HT	55 500,07	73 964,80
TOTAL GENERAL € TTC	66 600,08	88 757,76

4 - Analyse et commentaires

BORDEAU DECO	<p>08.3.1.1 - Façades existantes – vous confirmez que cette prestation est bien comprise dans votre offre – Toutes les façades existantes apparentes avec ouvertures obturées après réalisation des extensions sont reprises en peinture – vous confirmez prix unitaire et quantité ?</p> <p>08.3.1.2 - Façades neuves d'extension Nord-Ouest (Local confinement, compris ouvrages de rampe) – vous confirmez que cette prestation est bien comprise dans votre offre – Toutes les façades apparentes indiquées sur plans et CTP sont prévues en peinture – vous confirmez prix unitaire et quantité ?</p> <p>Détassage ajouté – Les doublages et cloisons sont démolies par le lot GROS ŒUVRE pour la zone sous-sol et scène – vous confirmez que cette prestation est bien utile dans votre offre ?</p> <p>08.3.2.4 - Peinture acrylique sur parois - aspect velours - qualité B, compris toile de verre – vous confirmez prix unitaire et quantité ? ... la quantité semble faible....</p> <p>08.3.2.1 - Sols P.V.C – vous confirmez prix unitaire et quantité de ce chapitre ?</p> <p><i>L'entreprise confirme que toutes les prestations énumérées ci-dessus sont chiffrées correctement</i></p> <p>Moyens humains chantier : 4 personnes - Plannification annoncée</p> <p>Description des matériaux : Non transmission des fiches techniques - renseignements pratiquement inexistant</p> <p>Gestion des déchets : Renseigné mais succinct</p>
GERAULT	<p>o08.2.1 - Généralités du lot – vous confirmez que les prestations de ce chapitre sont bien comprises dans votre offre ?</p> <p>o08.3.3.2.1.3 - Bandes podotactiles intérieures – vous confirmez prix unitaire et quantité ?</p> <p>o08.4.1 - PEINTURES - SUPPORTS INTERIEURS – vous confirmez prix unitaire et quantité de ce chapitre ?</p> <p>o08.5.1 - PEINTURES - SUPPORTS INTERIEURS – vous confirmez prix unitaire et quantité de ce chapitre ?</p> <p>o08.6 - NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER – vous confirmez prix unitaire et quantité de ce chapitre ?</p> <p><i>L'entreprise confirme que toutes les prestations énumérées ci-dessus sont chiffrées correctement</i></p> <p>Moyens humains chantier : 2 équipes de 2 personnes. Personnel nommé avec diplômes spécifiés. Moyens matériels décrit.</p> <p>Méthodologie décrite et satisfaisante. Nombre d'heure par tâche renseigné.</p> <p>Description des matériaux : Fiches techniques transmises et satisfaisantes</p> <p>Gestion des déchets : Prise en compte</p>

5 - Critères

PRIX DES PRESTATIONS	60%	BORDEAU DECO	GERAULT
Montant de l'offre	en € HT	55 500,07 €	73 964,80 €
NOTE	sur 60	60,00	45,02

Critères Valeurs Techniques

ORGANISATION ET METHODOLOGIE	20%	BORDEAU DECO	GERAULT
Organisation et Méthodologie propre au chantier, Pertinence de la description du planning		Satisfaisant	Très satisfaisant
NOTE	sur 20	16	20

CHOIX DES MATERIAUX	10%	BORDEAU DECO	GERAULT
Matériaux proposés		Satisfaisant	Très satisfaisant
NOTE	sur 10	8	10

GESTION DES DECHETS	10%	BORDEAU DECO	GERAULT
Modalités de gestion des déchets		Assez satisfaisant	Très satisfaisant
NOTE	sur 10	6	10

NOTE GLOBALE SUR 40		BORDEAU DECO	GERAULT
Note		30	40

NOTE GLOBALE SUR 100		BORDEAU DECO	GERAULT
Note		90,00	85,02
Classement		1	2

6 - Conclusions

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise : **BORDEAU DECO**
pour un montant de : **55 500,07 € HT** soit **66 600,08 € TTC**

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE		RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine	
Lot n°09 - ELECTRICITE - CFA CFO		Estimation	230 490,00 € HT

20,00%

1 - Tableau récapitulatif des offres

ENTREPRISES ayant présenté une offre	Montant HT € Base	Montant HT Après analyse	Montant TTC Euros	Ecart Estimation %
SMEC Laval (S3)	199 000,00 €	207 815,39 €	249 378,47 €	-9,84%
ELITEL Changé (S3)	203 442,00 €	218 324,47 €	261 989,36 €	-5,28%
LECOULES Changé (S3)	240 191,00 €	242 765,00 €	291 318,00 €	5,33%
ISOLEC Laval (S3)	243 400,00 €	247 600,00 €	297 120,00 €	7,42%

2 - Contrôle des opérations

Aucune erreur d'opérations.

3 - Comparaison par poste des offres reçues

Désignation	SMEC	ELITEL	LECOULES	ISOLEC
Généralités	-	-	-	-
Réalisations des études d'exécutions	2 865,97	2 913,40	3 771,36	-
Courants forts	165 168,30	169 896,15	183 067,41	202 283,21
Base vie	4 237,58	2 380,18	2 757,54	4 600,79
Installations existantes	2 580,14	-	-	-
Origine électrique générale	286,68	-	-	-
Réseaux de terre	1 019,38	389,66	839,17	62,12
TGBT	7 344,35	19 087,21	6 853,68	3 406,01
Tableaux divisionnaires	21 100,48	13 138,89	19 505,89	16 415,47
Coffrets de prises de scène	5 683,76	3 388,59	2 824,14	3 296,66
Cheminement et distribution principale	5 013,89	6 516,87	4 010,86	8 850,40
Distribution secondaire	-	3 846,48	4 145,42	7 797,08
Appareillages électriques	15 202,76	20 034,63	20 053,06	29 096,38
Appareils d'éclairages intérieur	81 725,23	77 122,36	92 301,27	101 534,54
Appareils d'éclairages extérieur	1 373,61	919,68	1 062,05	1 010,32
Eclairage de sécurité	3 852,91	8 308,12	9 999,05	5 660,76
Chauffage électrique	12 066,90	12 096,72	13 134,67	15 783,33
Alimentations spécifiques	3 680,63	2 666,76	5 580,61	4 769,35
Courants faibles	30 965,73	30 632,45	50 832,98	41 116,79
Précablage informatique "VDI"	2 105,99	2 763,71	2 399,43	2 078,81
Système de sécurité incendie	7 997,77	7 539,22	8 471,58	11 756,32
Pre-cablage vidéo-projection	190,72	205,55	368,30	187,64
Sonorisation des salles (danse et réunion sous-sol)	1 838,58	4 126,82	5 054,35	5 858,86
GTC	18 832,67	15 997,15	34 539,32	21 235,16
Travaux fin de chantier	-	-	2 519,25	-
TOTAL GENERAL € HT	199 000,00	203 442,00	240 191,00	243 400,00
TOTAL GENERAL € TTC	238 800,00	244 130,40	288 229,20	292 080,00

4 - Analyse et commentaires

SMEC	<p>Demande de confirmation de respect du CCTP concernant le luminaire L1 de la salle. Demande de complément de chiffrage pour les tableaux de commande éclairage (scène, bar et régie) Demande de chiffrage complémentaire pour la mise en place d'un coffret anti-panique sur éclairage de sécurité. Confirmer les éléments demandés sur la gestion technique centralisée. Confirmer le respect du CCTP pour le pilotage de l'éclairage de la salle (tableau éclairage + télécommande). Confirmer l'intégration des travaux de dépose dans votre offre.</p> <p>L'entreprise transmet un chiffrage prenant en compte l'ensemble des remarques et compléments pour un montant de 207 815,39 € HT.</p> <p>1 conducteur de travaux, 1 chef de chantier, 1 à 3 ouvriers : Personnel nommé Moyens matériels décrits Méthodologie décrite mais généraliste non adaptée au chantier, Planning barre fourni Fiches techniques des matériels fournis Gestion des déchets traitée</p>
ELITEL	<p>Demande de confirmation de respect du CCTP concernant le luminaire L1 de la salle. Demande de confirmer le poste TGBT de l'offre (Adaptation de l'existant et non remplacement complet) Demande de complément de chiffrage pour les tableaux de commande éclairage (scène, bar et régie) Demande de chiffrage complémentaire pour la mise en place d'un coffret anti-panique sur éclairage de sécurité. Confirmer les éléments demandés sur la gestion technique centralisée. Confirmer le respect du CCTP pour le pilotage de l'éclairage de la salle (tableau éclairage + télécommande) Confirmer l'intégration des travaux de dépose dans votre offre</p> <p>L'entreprise transmet un chiffrage prenant en compte l'ensemble des remarques et compléments pour un montant de 242 765,00 € HT.</p> <p>1 chargé d'affaire, 1 conducteur de travaux, 1 chef de chantier, 2 ouvriers : Personnel nommé Moyens matériels décrits Méthodologie décrite mais généraliste non adaptée au chantier, synoptique de la GTC fourni. Planning barre fourni Marques des matériels stipulées - Fiches techniques des matériels non fournies Gestion des déchets traitée</p>
LECOULES	<p>Demande de confirmation de respect du CCTP concernant le luminaire L1 de la salle. Demande de complément de chiffrage pour les tableaux de commande éclairage (scène, bar et régie) Demande de chiffrage complémentaire pour la mise en place d'un coffret anti-panique sur éclairage de sécurité. Confirmer les éléments demandés sur la gestion technique centralisée. Confirmer le respect du CCTP pour le pilotage de l'éclairage de la salle (tableau éclairage + télécommande) Confirmer l'intégration des travaux de dépose dans votre offre</p> <p>L'entreprise transmet un chiffrage prenant en compte l'ensemble des remarques et compléments pour un montant de 218 324,47 € HT.</p> <p>1 chargé d'affaire, 1 chef de chantier, 3 compagnons : Personnel nommé Moyens matériels décrits Méthodologie décrite mais généraliste non adaptée au chantier. Planning barre fourni Fiches techniques des matériels fournis Gestion des déchets traitée</p>

ISOLEC	<p>Demande de confirmation de respect du CCTP concernant le luminaire L1 de la salle Demande de complément de chiffrage pour les tableaux de commande éclairage (scène, bar et régie) Demande de chiffrage complémentaire pour la mise en place d'un coffret anti-panique sur éclairage de sécurité. Confirmer les éléments demandés sur la gestion technique centralisée. Confirmer le respect du CCTP pour le pilotage de l'éclairage de la salle (tableau éclairage + télécommande) Confirmer l'intégration des travaux de dépose dans votre offre.</p> <p>L'entreprise transmet un chiffrage prenant en compte l'ensemble des remarques et compléments pour un montant de 247 600,00 € HT.</p> <p>1 chargé d'affaire, 1 chef de chantier, 2 ouvriers : Personnel nommé avec avec CV Moyens matériels décrits Méthodologie décrite mais généraliste non adaptée au chantier. Engagement à respecter le planning. Pas de planning fourni Marques des matériels stipulées - Fiches techniques des matériels non fournies Gestion des déchets traitée. Politique de développement durable de l'entreprise renseignée.</p>
--------	--

5 - Critères

PRIX DES PRESTATIONS	60%	SMEC	ELITEL	LECOULES	ISOLEC
Montant de l'offre	en € HT	207 815,39 €	218 324,47 €	242 765,00 €	247 600,00 €
NOTE	sur 60	60	57	51	50

Critères Valeurs Techniques

ORGANISATION ET METHODOLOGIE	20%	SMEC	ELITEL	LECOULES	ISOLEC
Organisation et Méthodologie propre au chantier, Pertinence de la description du planning		Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Assez satisfaisant
NOTE	sur 20	16	16	16	12

CHOIX DES MATERIAUX	10%	SMEC	ELITEL	LECOULES	ISOLEC
Matériaux proposés		Très satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Très satisfaisant
NOTE	sur 10	10	8	10	10

GESTION DES DECHETS	10%	SMEC	ELITEL	LECOULES	ISOLEC
Modalités de gestion des déchets		Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	Satisfaisant
NOTE	sur 10	6	6	6	8

NOTE GLOBALE SUR 40	SMEC	ELITEL	LECOULES	ISOLEC
Note	32	30	32	30

NOTE GLOBALE SUR 100	SMEC	ELITEL	LECOULES	ISOLEC
Note	92	87	83	80
Classement	1	2	3	4

6 - Conclusions

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise :
pour un montant de :

SMEC
207 815,39 € HT soit 249 378,47 € TTC

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE	RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine
Lot n°10 - VENTILATION PLOMBERIE	Estimation 175 640,00 € HT

20,00%

1 - Tableau récapitulatif des offres

ENTREPRISES ayant présenté une offre	Montant HT € Base	Montant HT Après analyse	Montant TTC Euros	Ecart Estimation %
SND Société Nouvelle Dormet Château-Gontier (53)	141 830,00 €	141 830,00 €	170 196,00 €	-19,25%

2 - Contrôle des opérations

Aucune erreur d'opérations.

3 - Comparaison par poste des offres reçues

Désignation	SND Société Nouvelle Dormet
Environnement de projet	628,79
Prestations fin de chantier	1 356,30
Installations de ventilation	88 508,88
Travaux de dépose	1 921,64
Ventilation double flux	51 384,94
Grille de transfert Coupe-feu RaC	1 617,36
Régulation de débit	1 952,91
Electricité	3 648,04
Ventilation zones cuisine	27 983,99
Installations de gaz	1 542,34
Généralités	-
Travaux de dépose	147,60
Réseau gaz	1 394,74
Installations de plomberie	49 793,69
Généralités	-
Travaux de dépose	1 532,25
Appareils sanitaires	21 273,36
Équipement office	1 116,98
Alimentation générale eau froide	449,23
Production eau chaude sanitaire	2 648,44
Distribution sanitaire	19 985,22
Réseaux EU et EV	2 788,21
TOTAL GENERAL € HT	141 830,00
TOTAL GENERAL € TTC	170 196,00

4 - Analyse et commentaires

SND Société Nouvelle Dormet	<p>• Chapitre 6.3.1.2 : Veuillez justifier le fait de passer sur un modèle de CTA supérieur état donné que le modèle prévu au CCTP respecte déjà la réglementation erp 2018. Sur le conseil de notre fournisseur ATIB, le modèle de CTA VERSO R1300 H a été augmenté car son ventilateur de turbine est en plastique et certains bureaux de contrôle demande des turbines en acier en ERP. (En remplaçant la CTA par le modèle prévu au DCE, l'économie sera de 200€ HT)</p> <p>• Chapitre 6.3.2.1 : Veuillez justifier le fait de passer sur un modèle de CTA supérieur état donné que le modèle prévu au CCTP respecte déjà la réglementation erp 2018. Sur le conseil de notre fournisseur ATIB, le modèle de CTA VERSO R1300 H a été augmenté car son ventilateur de turbine est en plastique et certains bureaux de contrôle demande des turbines en acier en ERP. En remplaçant la CTA par le modèle prévu au DCE, l'économie sera de 200€ HT)</p> <p>• Chapitre 6.3.4.1 : Veuillez confirmer avoir chiffré 3 clapet coupe-feu. Nous vous confirmons avoir prévu 4 clapets coupe-feu dans notre devis N° 2406076 (En supprimant un clapet l'économie sera de 150€ HT)</p> <p>• Chapitre 6.5.1.1 : Veuillez confirmer avoir chiffré 2 registres pour la salle de réunion au rdc et 1 pour la salle de danse au rdc. Nous vous confirmons avoir prévu les 3 registres dans notre devis N° 2406076</p> <p>Moyens humain pour le chantier : 3 compagnons, 2 apprentis</p> <p>Engagement sur le planning non décrit mais l'entreprise s'engage à respecter celui qui sera établi au moment de la signature des marchés. Les matériaux proposés par l'entreprise respectent ceux décrit au CCTP. L'entreprise décrit sa méthodologie de gestion des déchets qui est très satisfaisante.</p>
------------------------------------	---

5 - Critères

PRIX DES PRESTATIONS	60%	SND Société Nouvelle Dormet
Montant de l'offre	en € HT	141 830,00 €
NOTE	sur 60	60

Critères Valeurs Techniques

ORGANISATION ET METHODOLOGIE	20%	SND Société Nouvelle Dormet
Organisation et Méthodologie propre au chantier, Pertinence de la description du planning		Très satisfaisant
NOTE	sur 20	20

CHOIX DES MATERIAUX	10%	SND Société Nouvelle Dormet
Matériaux proposés		Très satisfaisant
NOTE	sur 10	10

GESTION DES DECHETS	10%	SND Société Nouvelle Dormet
Modalités de gestion des déchets		Très satisfaisant
NOTE	sur 10	10

NOTE GLOBALE SUR 40	SND Société Nouvelle Dormet
Note	40

NOTE GLOBALE SUR 100	SND Société Nouvelle Dormet
Note	100
Classement	1

6 - Conclusions

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise :
pour un montant de :

SND Société Nouvelle Dormet**141 830,00 € HT**

soit

170 196,00 € TTC

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE	RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine
----------------------------	--

Lot n°11 - ASCENSEUR	Estimation	28 340,00 € HT
----------------------	------------	----------------

20,00%

1 - Tableau récapitulatif des offres

ENTREPRISES ayant présenté une offre	Montant HT € Base	Montant HT Après analyse	Montant TTC Euros	Ecart Estimation %
SCHINDLER La Mézière (35)	24 500,00 €	24 500,00 €	29 400,00 €	-13,55%
CFA ASCENSEUR St Benoît (66)	70 900,00 €	70 900,00 €	85 080,00 €	150,18%

2 - Contrôle des opérations

3 - Comparaison par poste des offres reçues

Désignation	SCHINDLER	CFA ASCENSEUR
Ascenseur	24 500,00	70 900,00
TOTAL GENERAL € HT	24 500,00	70 900,00
TOTAL GENERAL € TTC	29 400,00	85 080,00

4 - Analyse et commentaires

SCHINDLER	R.A.S. Moyens humains chantier : 6 personnes - Plannification détaillée Description des matériaux : Fiches techniques transmises - références Gestion des déchets : Prise en compte
CFA ASCENSEUR	Offre très élevée - Equipement non adapté au projet Moyens humains chantier : 5 personnes - Plannification annoncée Description des matériaux : Fiches techniques transmises Gestion des déchets : Prise en compte

5 - Critères

PRIX DES PRESTATIONS	60%	SCHINDLER	CFA ASCENSEUR
Montant de l'offre	en € HT	24 500,00 €	70 900,00 €
NOTE	sur 60	60,00	20,73

Critères Valeurs Techniques

ORGANISATION ET METHODOLOGIE	20%	SCHINDLER	CFA ASCENSEUR
Organisation et Méthodologie propre au chantier, Pertinence de la description du planning		<i>Très satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant</i>
NOTE	sur 20	20	16

CHOIX DES MATERIAUX	10%	SCHINDLER	CFA ASCENSEUR
Matériaux proposés		<i>Très satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant</i>
NOTE	sur 10	10	8

GESTION DES DECHETS	10%	SCHINDLER	CFA ASCENSEUR
Modalités de gestion des déchets		<i>Très satisfaisant</i>	<i>Très satisfaisant</i>
NOTE	sur 10	10	10

NOTE GLOBALE SUR 40	SCHINDLER	CFA ASCENSEUR
Note	40	34

NOTE GLOBALE SUR 100	SCHINDLER	CFA ASCENSEUR
Note	100,00	54,73
Classement	1	2

6 - Conclusions

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise :
pour un montant de :

SCHINDLER
24 500,00 € HT soit **29 400,00 € TTC**

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE	RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine
----------------------------	--

Lot n°12 - EQUIPEMENT SCENIQUE	Estimation	158 160,00 € HT
--------------------------------	------------	-----------------

AUCUNE OFFRE

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE	RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine
Lot n°13 - EQUIPEMENT DE CUISINE	Estimation 38 827,00 € HT

1 - Tableau récapitulatif des offres

ENTREPRISES ayant présenté une offre	Montant HT Euros	Montant HT Après analyse	Montant TTC Euros	Ecart Estimation %
FCPL Louverne (53)	37 487,00 €	37 487,00 €	44 984,40 €	-3,45%

2 - Contrôle des opérations

Aucune erreur d'opérations

3 - Comparaison par poste des offres reçues

Offres de BASE

Désignation	FCPL
Environnement de projet	-
Travaux de dépose	-
Caractéristiques des équipements	-
Équipement de cuisine	37 487,00
Travaux fin de chantier	-
TOTAL GENERAL € HT	37 487,00
TOTAL GENERAL € TTC	44 984,40

4 - Analyse et commentaires

FCPL	Pas d'observation sur l'offre. 1 chef de projet, 1 conducteur de travaux, 1 à 3 compagnons - Méthodologie détaillé - Engagement sur le respect du planning Marques des matériels renseignés et conforme au CCTP - Fiches techniques non fournies Dispositions environnementales détaillées sur gestion des déchets et nuisances.
------	---

5 - Critères

PRIX DES PRESTATIONS	60%	FCPL
Montant de l'offre	en € HT	37 487,00 €
NOTE	sur 60	60

Critères Valeurs Techniques

ORGANISATION ET METHODOLOGIE	20%	FCPL
Organisation et Méthodologie propre au chantier, Pertinence de la description du planning		<i>Très satisfaisant</i>
NOTE	sur 20	20

CHOIX DES MATERIAUX	10%	FCPL
Matériaux proposés		Assez satisfaisant
NOTE	sur 10	6

GESTION DES DECHETS	10%	FCPL
Modalités de gestion des déchets		Très satisfaisant
NOTE	sur 10	10

NOTE GLOBALE SUR 40	FCPL
Note	36

NOTE GLOBALE SUR 100	FCPL
Note	96,0
Classement	1

6 - Conclusions

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise :
pour un montant de :

FCPL
37 487,00 € HT soit

44 984,40 € TTC

COMMUNE DE MESLAY DU MAINE	RÉHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE Meslay du Maine
----------------------------	--

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES, PROPOSITIONS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

LOT	ESTIMATION INITIALE	ENTREPRISE	OFFRE	AVEC OPTIONS	COMMENTAIRE
Lot n°01 - TERRASSEMENTS - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	77 025,00				
Lot n°02 - DEMOLITION - GROS-ŒUVRE	305 603,98				
Lot n°03 - CHARPENTE - COUVERTURE - ETANCHEITE	20 615,25				
Lot n°04 - MENUISERIES EXTERIEURES METALLERIE	110 250,00	SARL S2M	77 319,87 €		
Lot n°05 - MENUISERIES INTERIEURES	70 742,00	GOUGEON	84 384,07 €		
Lot n°06 - CLOISONS SECHES	192 330,50	PLAFITECH	139 568,91 €		
Lot n°07 - CARRELAGE FAIENCE	46 003,00				
Lot n°08 - PEINTURE - SOLS SOUPLES	50 984,60	BORDEAU DECO	55 500,07 €		
Lot n°09 - ELECTRICITE - CFA CFO	230 490,00	SMEC	207 815,39 €		
Lot n°10 - VENTILATION PLOMBERIE	175 640,00	SND Société Nouvelle Dormet	141 830,00 €		
Lot n°11 - ASCENSEUR	28 340,00	SCHINDLER	24 500,00 €		
Lot n°12 - EQUIPEMENT SCENIQUE	158 160,00				
Lot n°13 - EQUIPEMENT DE CUISINE	38 827,00	FCPL	37 487,00 €		
TOTAL	1 505 011,33		768 405,31 €	- €	
TVA 20 %	301 002,27		153 681,06 €	- €	
TOTAL TTC	1 806 013,60		922 086,37 €	- €	

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les lots comme suit :

- Lot n°4 menuiseries extérieures métallerie – Entreprise SARL S2M pour un montant de 77 319.87 € HT
- Lot n°5 menuiseries intérieures – entreprise GOUGEON pour un montant de 84 384.07 € HT.
- Lot n°6 cloisons sèches – entreprise PLAFITECH pour un montant de 139 568.91 € HT
- Lot n°8 peinture – sols souples – entreprise BORDEAU DECO pour un montant de 55 500.07 € HT
- Lot n°9 électricité – CFA CFO – entreprise SMEC pour un montant de 207 815.39 € HT
- Lot °10 ventilation plomberie – entreprise SND pour un montant de 141 830.00 € HT
- Lot n°11 ascenseur – entreprise SCHINDLER pour un montant de 24 500.00 € HT
- Lot n°13 équipement de cuisine – entreprise FCPL pour un montant de 37 487.00 € HT

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal valide l'attribution des lots suivants :

- Lot n°4 menuiseries extérieures métallerie – Entreprise SARL S2M pour un montant de 77 319.87 € HT
- Lot n°5 menuiseries intérieures – entreprise GOUGEON pour un montant de 84 384.07 € HT.
- Lot n°6 cloisons sèches – entreprise PLAFITECH pour un montant de 139 568.91 € HT
- Lot n°8 peinture – sols souples – entreprise BORDEAU DECO pour un montant de 55 500.07 € HT
- Lot n°9 électricité – CFA CFO – entreprise SMEC pour un montant de 207 815.39 € HT
- Lot °10 ventilation plomberie – entreprise SND pour un montant de 141 830.00 € HT
- Lot n°11 ascenseur – entreprise SCHINDLER pour un montant de 24 500.00 € HT
- Lot n°13 équipement de cuisine – entreprise FCPL pour un montant de 37 487.00 € HT

Nouvelle publication du marché réhabilitation salle socioculturelle pour les lots infructueux

En ce qui concerne les travaux de réhabilitation de la salle socioculturelle, un premier appel d'offres avait été lancé avant l'été. Malheureusement, un certain nombre de lots n'avaient pas obtenus de réponse. Un nouvel appel d'offres a donc été lancé et concerne les lots suivants :

- Lot 1 -> terrassement / VRD / aménagements extérieurs
- Lot 2 -> démolition gros œuvre
- Lot 3 -> charpente / couverture / étanchéité
- Lot 7 -> carrelage faïence
- Lot 12 -> équipement scénique

La date limite de réception des offres est fixée au 27 septembre à 12h.

41 dossiers ont été retirés pour les 5 lots ci-dessus.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Présents : Gwénola SUREAU, Julien GANDON, Patrice FRICOT, Maryse TAUNAI, et Corinne BERTREL
service urbanisme

Excusés : Christian BOULAY, Jacky HULOT, Jacques COUSIN, Roger GUITER

Absent : Daniel GAUDREE

Pieds de façade

Dans le cadre de "la végétalisation des pieds de façade" et en lien avec les semaines du développement durable, nous avons rencontré l'Espace des Enfants et la maternelle en juillet. Avec l'aide de Louise QUINTANA, paysagiste, une « clairière des enfants » va être créée entre l'entrée de l'Espace des Enfants et l'école Fratellini dans le but de déminéraliser cet espace. La préparation sera effectuée par les services techniques en amont des plantations qui seront réalisées le vendredi 27 septembre avec les enfants de l'école et Louise QUINTANA. Une convention va être signée avec l'école et l'Espace des Enfants pour l'entretien.

LE PROJET PAYSAGER

PLAN MASSE



Jardin pédagogique - Maternelle Fratellini - Notice paysagère

8

Et Louise Quintana Paysagiste conçoit et réalise
Dessins et photos sans contractants. Aucune reproduction, utilisation ou toute autre utilisation ne peut être faite sans son autorisation préalable.

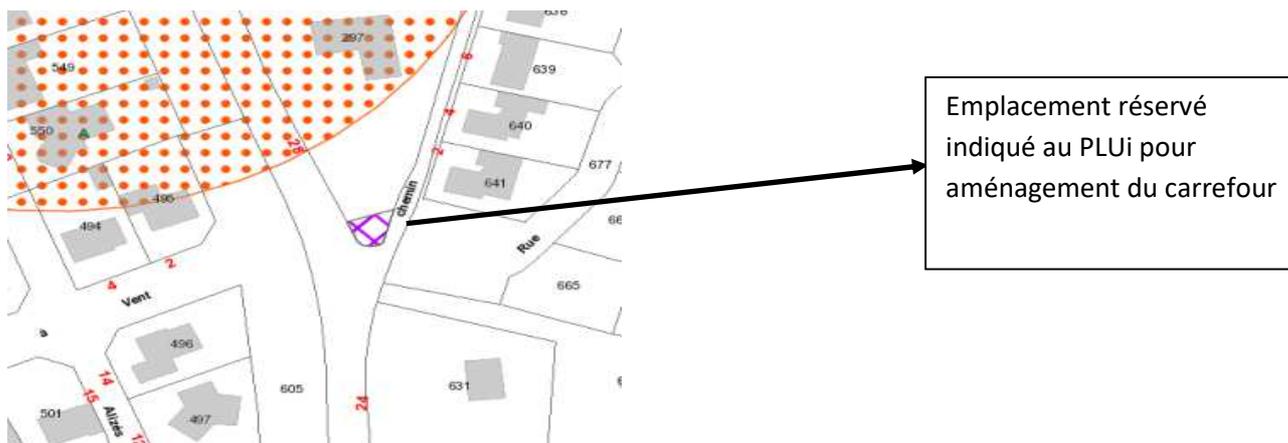
Des pieds de façade vont également être créés devant l'ensemble scolaire Notre Dame. Louise Quintana organisera des ateliers de plantation avec les enfants le 4 octobre.



La commune se charge des travaux de création et des plans mais les habitants ont la charge d'entretenir les espaces créés.

Un exemple va être planté « Grande Rue » pendant le marché le vendredi 27 pour que les habitants se rendent compte de ce projet. La charte de végétalisation sera présentée sur le marché les vendredis 27/09 et 04/10, pour inciter la population à se rendre sur place.

Emplacement réservé La Minée – route d'Arquenay



Cette maison est en vente et un emplacement réservé est inscrit au PLUi pour la création d'un éventuel rond-point à l'entrée des lotissements du moulin à vent et les Néfliers.

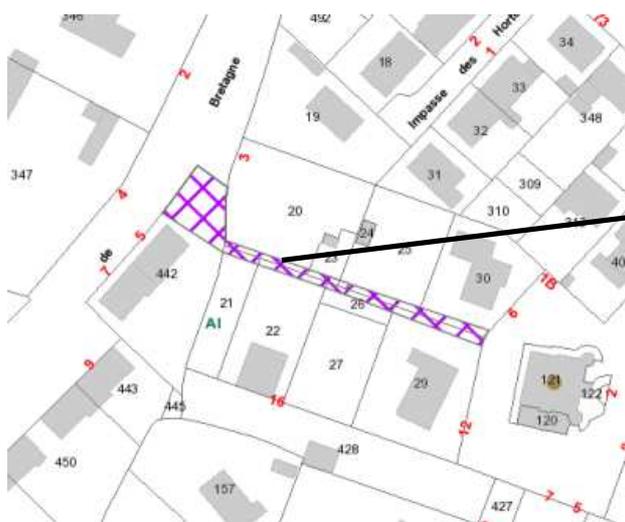
Un aménagement pourrait effectivement être nécessaire à cet endroit mais un rond-point ne semble pas opportun. Nous attendons le retour de Louise Quintana à ce sujet et la commission souhaite demander l'avis du directeur des services techniques avant d'acquiescer cette partie.

La commission attend la réponse mais n'est pas favorable à l'achat.

Après question auprès de Mr PENNEL, il s'avère que l'aménagement actuel convient très bien et est sécurisant. Il n'y a donc aucun intérêt à agrandir l'espace.

Le conseil municipal est en accord avec la commission et souhaite supprimer l'emplacement réservé.

Emplacement réservé rue de Bretagne



Emplacement réservé
pour création d'accès
routier

Au moment de la création du PLUi, un emplacement réservé a été inscrit pour créer un accès routier afin de désenclaver les parcelles 21, 26 et 27. Aujourd'hui, les parcelles 20 et 23 sont à vendre et la commune souhaiterait acquérir et border les 2 bandes de terrain et, si possible, laisser l'usufruit au futur acquéreur en attendant que le projet se finalise. La question a été posée au notaire. La commune attend un retour.

La commission valide cette proposition.

Le conseil municipal est en accord avec la commission et en attente de la réponse du notaire.

Emplacement réservé avenue de l'Hôtel de Ville

La commune souhaiterait acquérir 2 parcelles mises en vente sur Meslay du Maine dans le cadre d'une densification du centre bourg.

Les 2 parcelles sont en vente au prix de 38 000€.

La commission souhaite une prise de rendez-vous avec l'agent immobilier pour une négociation éventuelle.

Le conseil municipal valide le souhait d'acheter les 2 parcelles et de faire une proposition d'achat.

DIA 50 rue de Laval

La mairie a reçu une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) en juillet pour la vente du local commercial, anciennement Duchemin, 50 rue de Laval.

Suite à une demande d'avis sur l'alignement au conseil départemental, celui-ci nous a indiqué, par courrier, que la commune devrait préempter cette partie dans le cadre du délestage. Louise QUINTANA, a été également interpellée à ce sujet par le CD53. Une visio est prévue avec le CD53 pour discuter de cet aménagement le 19 Septembre.

La commission souhaite mettre un emplacement réservé côté garage BOURGALAY à la révision du PLUi, pour un futur aménagement de ce carrefour.

La commission n'est pas favorable à l'acquisition de ce local.

Le Conseil Municipal valide un emplacement réservé côté garage Bourgalay et n'est pas favorable à l'acquisition du local.

Balade du 28/09

Mme SUREAU souhaite reporter la balade du 28/09 car, dans le cadre des semaines du développement durable du 16/09 au 05/10, une balade « Découverte des paysages meslinois » est prévue le Samedi 28 septembre à 10h (sur inscription), animée par Louise Quintana invitant les habitants à explorer la diversité des paysages meslinois avec un autre regard.

La commission souhaite reporter la balade au printemps.

Questions diverses

Mme Taunais demande à revoir l'entretien du lotissement du Fresne surtout le square. Un banc a été enlevé mais il n'a jamais été remis. Info transmise aux services techniques.

Rongeurs rue de Normandie : Mme SUREAU expose un problème récurrent de présence de souris dans la rue de Normandie et Mayenne Habitat n'arrive pas à y mettre fin. Après une visite avec une société de dératisation, le bailleur social et la mairie, nous pouvons dire que les souris ne proviennent pas de l'ancien SUPER U. MAYENNE HABITAT souhaite faire une campagne de dératisation en lien avec tous les propriétaires et locataires de ce quartier. Le lendemain de cette visite nous avons reçu une pétition à la mairie et nous attendons le retour de Mayenne Habitat pour répondre.

Radar pédagogique : Comme évoqué en commission il y a quelque temps le radar pédagogique va être installé à des endroits stratégiques de Meslay pour faire prendre conscience des vitesses pratiquées et en espérant diminuer cette vitesse. Actuellement, le radar se trouve rue Tanquerel de la Panissay. Il sera déplacé toutes les semaines. Un programme est prévu jusqu'à la mi-février.

Mme TAUNAIS demande pourquoi les jeux n'ont pas été remis dans le parc de la mairie. Elle trouve dommage qu'ils n'aient pas été réinstallés pour les vacances.

Après question aux services techniques, les jeux n'ont pas été réinstallés en partie par faute de temps (la météo printanière et estivale n'a pas été favorable), et par absence de matériel. En effet, il faut une mini pelle pour pouvoir retravailler la surface. L'ensemble devra être réinstallé à la fin du mois.

M. Gandon évoque un problème de circulation bd de la Providence quand le camion des pompes funèbres intervient dans le cimetière sans aucune signalétique. Il bloque la route ce qui rend impossible tout passage de véhicule. La rue étant en sens unique, c'est donc très gênant et dangereux car personne n'est censé faire demi-tour !

La commission propose de faire un courrier à toutes les entreprises de pompes funèbres venant sur Meslay pour leur signaler ce problème.

Fin de séance 22h30.

Mr POULAIN interpelle Mme SUREAU sur la révision du PLUi. Un changement de zone a été voté en conseil communautaire et aurait dû être évoqué, selon lui, en conseil municipal. Ce point semble concerné la demande d'AGRIAL pour son extension de magasin et de ce fait, a déjà été vu lors d'un précédent conseil mais Corinne BERTREL va prendre attache auprès de la communauté de communes pour confirmation de ce point.

ENFANCE FAMILLE ET SOLIDARITÉ

Mme FORET explique les changements au centre social suite à l'arrêt de Julien GAUTIER et à la réorganisation des services suite à l'arrêt de Jean Charles RADEPONT.

Compte rendu de la Commission Enfance Famille et Solidarité du 10 septembre 2024

Présents : élues : Mmes Vanessa MOREAU, JOHAN, BELLANGER et FORET

Agents : Mmes LECOMTE (CESF à l'espace meslois) et LEPAGE-BRARD (responsable du pôle enfance)

1- **REAAP** : réseau d'écoute à la parentalité, financé entre autres par la CAF (annexe)

Le comité du REAAP est composé des divers partenaires : antenne solidarité du conseil départemental + espace meslois + CAF/MSA, relais petite enfance, Multi accueil, représentants de parents + les 3 collègues du territoire.

Objectifs : créer des actions en lien avec la parentalité

Il était porté par Familles Rurales depuis 2006, mais Familles rurale n'est plus représentée sur notre territoire, donc on a interrogé le porteur à venir du REAAP. La communauté de communes, a répondu positivement, en lien avec la commune de Meslay.

Ceci représente un temps de travail 80 heures/an soit 2000 euros.

En lien avec Hélène LECOMTE et Anne-Sophie LAVOUE, voir les modalités à venir.

Piste à travailler : élargir le public ciblé en + des collégiens, s'intéresser des jeunes en école primaire.

La gestion du téléphone des parents avec leurs enfants, peut être une idée à travailler, au regard de la place que prend cet outil de communication actuellement.

Proposition à valider: La présence d'Hélène LECOMTE à raison de 40 heures/an en lien avec la Communauté de communes pour le portage et l'animation du REAAP

2- Bilan ETE

Le nombre de camp d'été a été revu à la baisse, car nous n'avions pas le nombre suffisant de professionnel, cependant les 2 camps étaient complets. Les sorties se sont déroulées essentiellement à St Denis du Maine.

La fréquentation de l'ALSH en juillet : Le chiffre des 92 enfants a été atteint et nous avons comme convenu eu la présence des permanents la première semaine de juillet et la dernière d'août.

En août : Le chiffre est descendu à 30 enfants : donc cela pose question de renouveler cet accueil et un travail de réflexion va être étudié.

L'accueil d'enfants à besoin spécifique plus nombreux cette année avec une bonne acceptation des familles des modalités d'accueil. Avec une participation de bénévoles de l'EPNAC sur 1 semaine a facilité les accueils de ces enfants...

En lien avec l'équipe d'animateurs, un travail sur la posture a été travaillé (prise de conscience, sécurité, la place d'animateur auprès du public jeunes).

Un point à travailler : l'utilisation des téléphones portables, par les animateurs.

3- questionnement de la période d'ouverture sur les 15 premiers jours d'Aout

La commune de Meslay du Maine est la seule collectivité du territoire qui ouvre l'accueil de loisirs tout le mois d'août. Nous proposons à la responsable Mme LEPAGE-BRARD de chiffrer les aspects organisationnels, techniques et financiers d'une période de 15 jours avec fermeture de l'ALSH ; Il y a des points positifs : la gestion des congés facilitée pour les divers services concernés et un aspect financier. Donc divers scénarios sont à travailler pour continuer cette réflexion. Avec aussi un questionnaire à proposer aux familles concernées, afin d'avoir leur avis.

Point d'actualité : chiffres d'inscriptions des enfants entrée 2024

25 enfants dont 8 hors communes sont sur liste d'attente.

Plusieurs qui peuvent expliquer cet état de fait : des familles retravaillent le mercredi, les navettes de foot (15 enfants), et autres. Après réflexion, une piste se dégage pour résorber cet accroissement d'enfants accueillis. Comme Mme Marina MOREAU, nouvel agent assure certaines heures, elle pourrait répondre sur la journée du mercredi, habitant sur la commune et acceptant des horaires découpés.

De plus, un courrier est en préparation afin d'informer les familles sur l'application du règlement pour les inscriptions en ALSH, travaillé en commission et voté en conseil municipal depuis plusieurs mois.

3- Autres points

- Au regard de l'arrêt de travail de Mr GAUTIER Julien, responsable de l'espace meslois, un travail est demandé aux divers services (petite crèche, pôle enfance, ATSEM, restauration) pour la rédaction du projet social financé par la CAF et qui est à renouveler pour les 4 prochaines années. Pour ce faire, des questionnaires proposés par la petite crèche et le pôle enfance sont en cours.
- La charte ATSEM : revoir les derniers points à finaliser.

- Pour assurer une organisation en lien avec l'absence de Julien GAUTIER, Hélène et Jean-Charles de l'espace meslinois, fermeront l'accueil le lundi matin afin de se consacrer sur l'organisation des activités pour la semaine et le mercredi après-midi, l'espace est fermé au public. De plus, en lien avec Mme CHAUVEAU, Mme LEPAGE- BRARD assure les liens entre les ATSEM et le pôle enfance, afin d'être présente pour une bonne organisation au quotidien.

Prochaine réunion : le mercredi 9 octobre à 17 heures 30

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

Mme FORET fait un aparté sur le CCAS et informe que des réunions de travail ont été mises en place sur le logement et les personnes vieillissantes, en collaboration avec Louise MICHENAUD, Cécile GAUDOIN des Petites Villes de Demain et Toinet BATARDIERE, de la communauté de communes.

Elle explique également que pour les vacances de cet été, des agents permanents ont travaillé en début et fin de vacances pour avoir moins de vacataires.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Création d'un poste d'adjoint d'animation non permanent à temps complet du 20 septembre 2024 au 04 juillet 2025

Suite à l'augmentation des effectifs en Accueil Périscolaire et en Accueil de Loisirs Sans Hébergement, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint d'animation non permanent à temps complet du 20 septembre 2024 au 04 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide cette création de poste.

Informations diverses :

Monsieur BOULAY informe le conseil municipal du non renouvellement du contrat de Julien GAUTIER, directeur du centre social. Un poste va être publié.

Marché des agriculteurs : vendredi 20/09/2024

Stand au marché sur le développement durable : 27/09 et 04/10

Grand Prix Anjou Maine : 02/10 à l'Hippodrome

Invitation sénateur CHEVROLLIER : 11/10 au PRINAJEAN

Jumelage : Mr HULOT explique qu'il y a 95 personnes et 5 sur liste d'attentes. 7 élus partent en Allemagne.

Dates des prochains conseils : 17/10 – 21/11 et 19/12

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.